

acatnews

Pour un monde sans torture ni peine de mort

FOCUS

La sélection du jury
dans les procès pénaux
aux États-Unis

Accusés noirs, jurés blancs

3

FOCUS

Absence d'équilibre ethnique
dans les salles d'audience

6

Campagnes

Rencontre avec un ancien
bourreau

9

Vie de l'association

Simone Thompson : La vie en couple
avec un condamné à perpétuité

Un portrait-puzzle au lieu d'un portrait-robot

Octobre 2018, église du St-Esprit à Berne : sur scène, deux femmes extraordinaires pour une soirée-débat sous le titre : « sévère – plus sévère – la peine de mort !? ». Une amitié de longue date les lie, ainsi qu'un engagement commun pour la dignité humaine, un regard valorisant pour la personne qui se cache derrière le criminel accusé ou condamné.

L'une d'entre elles est Sophia Berger, 80 ans, de Berne. Elle témoignera d'expériences personnelles lors de ses visites à un détenu du couloir de la mort au Texas, ces 14 dernières années. Son récit donne une idée d'un système pénal et juridique difficile à comprendre, qui connaît la peine de mort et l'applique de manière disproportionnée à des personnes de couleur et des pauvres. De par ses visites et ses échanges épistolaires, Sophia Berger connaît aussi les conditions inhumaines, intenablement que les condamnés subissent dans les couloirs de la mort, à l'isolement durant des années, voire des décennies.

Dans le cadre de cet engagement, elle a rencontré Elizabeth Vartkessian, la première intervenante de la soirée, une jeune femme dynamique du Maryland (USA), docteure en droit. Dans ses enquêtes criminelles, Elizabeth Vartkessian ne se contentait pas des résultats du point de vue pénal, mais remettait en question les procédures qui conduisaient certains coupables dans le couloir de la mort, et d'autres pas. Elle constate que la connaissance de la biographie de l'accusé fait la différence et fonde alors l'organisation « Advancing Real Change, Inc. ». Cette dernière cherche à reconstituer une image aussi précise que possible de l'accusé en tant qu'être humain avec les expériences, relations et émotions qui l'ont marqué.

L'intervenante captive son public par le récit de ses rencontres avec des personnes très différentes dans le cadre de sa recherche. Pourtant, on n'a pas affaire à une chercheuse, une scientifique uniquement, mais à une philanthrope qui croit à la dignité humaine, au bon cœur de chaque personne et veut le rendre visible. – Et son entourage, comment réagit-il à son travail ? Cette question semble refléter l'idée que cette juriste brillante pourrait sans doute vivre une vie plus commode ... Oui, elle rencontre de l'incompréhension. Que la mise au point de biographies d'assassins soit sa raison de vivre étonne. Mais Liz Vartkessian ne se laisse pas dissuader. Jour après jour, elle travaille sur des portraits faits de milliers de pièces de puzzle, pour les confronter au portrait-robot d'un accusé. Des portraits qui ne laissent pas indifférents les juges ni les jurés. À chaque fois que des humains jugent leurs semblables humainement, c'est un signe d'espoir pour une justice plus juste.

Songeuse, je sors de l'église, dans la nuit fraîche d'octobre. Qu'est-ce que peuvent bien ressentir les personnes qui – peut-être pour la première fois de leur vie – se sentent prises au sérieux et appréciées à cause de l'intérêt sincère que leur porte Elizabeth Vartkessian ?



Bettina Ryser, secrétaire générale de l'ACAT-Suisse



Elizabeth Vartkessian et Sophia Berger

Impressum

Éditrice : ACAT-Suisse, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Speichergasse 29, Case postale, 3001 Berne
031 312 20 44 – info@acat.ch – www.acat.ch – www.facebook.com/ACATSuisse
IBAN CH16 0900 0000 1203 9693 7

Équipe de rédaction : Katleen De Beukeleer (KDB) (responsable, k.debeukeleer@acat.ch),
Dominique Joris (DJ), Bettina Ryser Ndeye (BR), Yvette Spicher (YS)

Traduction : Solenne Rocher, Bettina Ryser Ndeye

Conception : Katleen De Beukeleer

Impression : Werner Druck und Medien

Prochaine édition : juin 2019

Tirage : 500 exemplaires en allemand, 500 en français

Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à utiliser simultanément la forme masculine et la forme féminine. Toutes les désignations de personnes s'appliquent tant aux hommes qu'aux femmes.

La sélection du jury aux États-Unis

Des salles d'audience qui manquent de couleur

Accusés noirs, jurés blancs : dans de nombreux procès américains avec jury, l'équilibre ethnique est absent. Trop souvent, les Afro-Américains et les membres d'autres minorités sont écartés des jurys. Une discrimination qui, en théorie, ne devrait plus exister depuis longtemps – mais qui reste susceptible d'avoir des conséquences mortelles.

En 1986, Earl Jerome McGahee est condamné à mort pour double meurtre en Alabama. Il est noir, comme 55 % des habitants de son district. Les jurés qui prononcent sa condamnation, eux, sont tous blancs. Le procureur a exclu les 24 Afro-Américains figurant originellement parmi les jurés potentiels. À titre de justification, il déclare être parti du principe qu'un grand nombre de ces personnes étaient d'une intelligence moindre, mais ne peut étayer ses propos : les jurés potentiels ont répondu à la plupart de ses questions en levant la main, et aucune n'a porté sur leur formation. En 2009, un tribunal fédéral reconnaît qu'il y a eu discrimination raciale, et McGahee bénéficie d'un nouveau procès.

L'union fait-elle le jugement équitable ?

Dans la justice pénale américaine, tout accusé a droit à un procès avec jury.

Des citoyens sélectionnés par tirage au sort vont alors prononcer son innocence ou sa culpabilité. L'idée est que le risque d'erreur est plus faible lorsque plusieurs personnes parviennent ensemble à un jugement. La composition du jury est censée être représentative de la population, pour une décision plus équitable et plus démocratique que celle d'un juge isolé.

Toutefois, cette représentativité est plus que bancal – un problème que les experts dénoncent. Patrick Bayer, par exemple, a découvert dans une étude sur l'influence des origines ethniques des jurés sur les procès criminels que plus il y avait de jurés de la même ethnie que l'accusé (quelle que soit cette ethnie), moins ce dernier était condamné facilement.¹

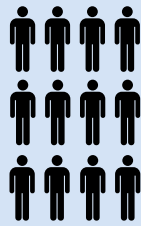
¹ Shamen Anward, Patrick Bayer et Randi Hjalmarsson, « The Impact of Jury Race in Criminal Trials », in : The Quarterly Journal of Economics, 2012.

Caroline du Nord : des faits incontestables

Le système judiciaire américain n'est de loin pas aussi indifférent à la couleur que la Constitution le prescrit. Cette conviction, nourrie par des cas individuels et même entrée dans la sagesse populaire, est désormais une certitude en Caroline du Nord. En effet, une équipe réunie autour du professeur de droit Ron Wright a examiné les documents de plus de 1300 procédures judiciaires menées dans cet État, qui ont impliqué environ 30 000 jurés potentiels.² L'étude a montré que le pourcentage d'Afro-Américains était bien plus faible dans les jurys que parmi les jurés potentiels. « Oui, la sélection des jurés est aussi raciste que vous le pensez », résume

² Ronald F. Wright, Kami Chavis et Gregory S. Parks, « The Jury Sunshine Project: Jury Selection Data as a Political Issue », in : University of Illinois Law Review, vol. 2018, N° 4, 2018.

Sélection des jurés aux États-Unis



Les listes de jurés potentiels
Des listes de jurés sont établies sur la base des registres électoraux ou des renouvellements de permis de conduire ou de pièce d'identité. Des jurés potentiels sont tirés au sort parmi toutes ces personnes, formant ce qu'on appelle le « jury pool ».

L'interrogation des jurés potentiels

L'accusation et la défense, représentées de façon égale, interrogent les jurés potentiels. De quel milieu sont-ils issus ? Pourraient-ils être partiaux ?



Si la peine capitale fait partie des sanctions possibles, les jurés doivent en outre être « **qualifiés pour la peine de mort** », c.-à-d. prêts à considérer toutes les peines possibles – généralement la peine de mort et la prison ferme à perpétuité. Les adversaires ou les partisans déclarés de la peine capitale ne sont pas admis dans un tel jury.

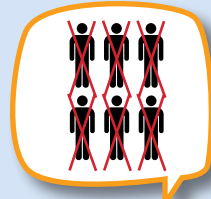


La procédure de sélection

Après l'interrogation des jurés potentiels, l'accusation et la défense peuvent écarter certaines personnes. Pour ce faire, elles doivent présenter des motifs montrant que celles-ci ne sont pas qualifiées, capables ou adéquates pour le procès (« **challenge for cause** »). Le juge a le droit de rejeter ces motifs.



Les deux parties ont également droit à des récusations discrétionnaires (« **peremptory strikes** »), qui n'ont pas besoin d'être motivées. Ainsi, elles peuvent récuser des candidats qu'elles soupçonnent de sympathie pour la partie adverse. Le nombre de « peremptory strikes » dépend des États et de la gravité des faits reprochés.



La « règle de Batson » contre la discrimination intentionnelle

En 1986, dans l'affaire Batson c. Kentucky, la Cour suprême américaine a arrêté que les jurés ne sauraient être récusés sur la base de leur appartenance ethnique, car cela contrevient à la clause d'égalité inscrite dans la Constitution.



Depuis, toute partie à un procès peut recourir contre les « peremptory strikes » de la partie adverse si elle soupçonne une discrimination. Avec le temps, le genre et la religion sont venus s'ajouter aux motifs de récusation irrecevables.

Ronald Wright dans le New York Times en décembre 2018. D'autres études peignent le même tableau pour la plupart des États américains.

Récusé pour des cheveux rouges

La « règle Batson », qui interdit toute discrimination raciale intentionnelle dans la sélection des jurés (voir infographie), a permis à Earl Jerome McGahee de bénéficier d'un nouveau procès. Mais des études comme celle de Ron Wright en Caroline du Nord montrent que cette discrimination se poursuit, surtout dans les affaires criminelles lourdes ou passibles de la peine de mort.

Sont laissés pour compte des citoyens paisibles et consciencieux dont le propre appareil étatique laisse entendre qu'ils sont trop stupides pour comprendre la loi, voire qu'ils ont commis des infractions.

Grâce à la « règle Batson », une « intelligence moindre » n'est plus que rarement invoquée pour justifier une récusation discrétionnaire. Mais les procureurs demeurent inventifs pour écarter le plus d'Afro-Américains possible des jurys. C'est ce qu'a démontré l'ONG Equal Justice Initiative (EJI), établie en Alabama, dans un rapport de 2010 sur la sélection des jurés dans plusieurs États du Sud.³ Les justifications sont parfois grotesques : chewing-gum dans la bouche, cheveux teints en rouge ou port de lunettes de soleil peuvent suffire à récuser un juré potentiel. Les justifications des procureurs coïncident souvent fortement avec des stéréotypes raciaux, comme le dénonce l'EJI. Des procureurs pour-

³ Equal Justice Initiative, *Illegal Racial Discrimination in Jury Selection: A Continuing Legacy*, 2010.

ront affirmer avoir écarté certaines personnes parce qu'elles résidaient dans une région à fort taux de criminalité, étaient au chômage ou avaient un enfant hors mariage. « De tels motifs ne sont pas toujours reconnus comme des prétextes de discrimination », écrit l'EJI.

Des procureurs qui conservent leur emploi

Le chemin d'une composition équilibrée des jurys est semé d'embûches. En effet, un manque de diversité ethnique perdure parmi les procureurs, les juges et les autorités exécutives. De plus, de nombreux avocats ne peuvent pas ou ne veulent pas déposer une plainte pour partialité raciste. À cela s'ajoute, selon l'EJI, que les procureurs n'ont quasiment rien à craindre : les conséquences personnelles sont rares. Exemple flagrant : dans le comté de Houston, en Alabama, les affaires passibles de la peine de mort sont encore jugées par des jurys exclusivement ou presque exclusivement blancs, alors que le ministère public local a déjà dû réexaminer cinq affaires sur la base de la « règle Batson ».

Une justice qui perd sa légitimité

Sont laissés pour compte des citoyens paisibles et consciencieux dont le propre appareil étatique laisse entendre qu'ils sont trop stupides pour comprendre la loi, voire qu'ils ont commis des infractions. Souvent, cette humiliation suscite un sentiment de honte durable, explique l'EJI. Les accusés, quant à eux, subissent des conséquences encore plus lourdes, surtout s'ils risquent la peine de mort. Enfin, la sélection discriminatoire des jurés fait de l'idéal de justice américain une illusion. « Lorsque de grands groupes sociaux sont maintenus à l'écart des tribunaux pendant que d'autres personnes prononcent les verdicts, la légitimité du système est mise à mal », déclare le professeur Ron Wright. Il en résulte méfiance

« Ils vont me tuer »

En 1994, Larry Thompson a été condamné à perpétuité au Colorado. Il raconte, comment il a vécu la sélection de son jury.

« J'étais dans la salle d'audience lorsque le jury de mon procès a été constitué. À l'exception d'une femme d'un certain âge, tous les jurés potentiels à la peau noire ont été récusés. Au final, mon jury comptait dix Blancs, une Afro-Américaine et un Hispano-Américain. Le procureur a tout fait pour exclure les candidats afro-américains. On leur a posé des questions comme : « Êtes-vous déjà entré en conflit avec la police ? Connaissez-vous quelqu'un en prison ? Croyez-vous que le système judiciaire fonctionne ? » Je me souviens encore bien des dernières questions posées à cette Afro-Américaine. Elle avait la peau très foncée. Elle a dit qu'elle trouvait le système judiciaire injuste et qu'elle ne lui faisait pas confiance, mais qu'elle pouvait tout de même faire partie d'un jury car aucune idée préconçue n'entravait jamais son jugement. Malgré tout, elle a été récusée.

J'avais un très mauvais pressentiment. Mon jury n'était pas assez hétérogène, ne se composait pas de personnes de ma communauté et n'était aucunement représentatif de la population de Denver, d'où je viens. Pendant la sélection des jurés, j'ai dit à mon avocat : , Ils vont me tuer. ' Lui m'a répondu : , Tu vas t'en sortir. ' C'était il y a vingt-six ans et depuis, je n'en suis toujours pas sorti. »

Plus sur Larry Thompson à partir de la page 8.

et pessimisme chez les minorités concernées.

Ce qui est cassé doit être réparé

« Le système judiciaire américain est fichu », entend-on bien souvent. Les propositions de solution ne manquent pas. Dans son rapport, l'EJI énonce quatorze mesures. Pour cette ONG, une application conséquente des lois est indispensable, tout comme la formation des avocats et un soutien à ces derniers, pour qu'ils puissent mieux protéger leurs clients contre la discrimination. La transparence est aussi centrale dans toute analyse. Dans le « Jury Sunshine Project », Ron Wright tire la conclusion suivante : « La plaque tournante qui pourrait faire évoluer les pratiques de sélection des jurés, c'est le travail des greffiers. »

En effet, les greffiers des tribunaux consignent le déroulement des procès, mais leurs procès-verbaux sont le plus souvent difficiles d'accès et non numérisés. « On ne devrait pas avoir besoin de faire des centaines de kilomètres d'un tribunal à l'autre », écrit Ron Wright. Et d'ajouter : « L'accès à ces données ne doit pas dépendre d'une demande spéciale d'autorisation judiciaire. » Seule une saisie efficace des données peut permettre de découvrir schémas récurrents et manquements, puis de demander des comptes aux responsables.

En 1868, les États-Unis ont ancré dans leur Constitution le droit de tout accusé à un jury impartial. 151 ans plus tard, il est grand temps d'appliquer cette disposition. Les outils de réparation du système sont là. **KDB**

Rencontre avec un ancien bourreau



Notre chargée de communication Katleen De Beukeleer a rencontré Jerry Givens, qui a procédé à des exécutions durant 17 ans pour l'État américain de Virginie. Elle retranscrit ici ses impressions de cette étrange rencontre.

Jerry Givens avec son épouse au Congrès Mondiale contre la peine de mort, mars 2019

Bruelles, 1er mars 2019. Il est un peu plus de 23 heures lorsque Jerry Givens m'appelle. Si, il peut encore m'accorder une brève interview. Le Congrès contre la peine de mort s'est terminé à 19 h déjà et Jerry Givens est fatigué, comme sa femme ; le lendemain, le long retour à Richmond, en Virginie, les attend. Mais Jerry Givens est là pour défendre sa revendication : l'abolition de la peine de mort.

Dix minutes plus tard, nous voilà assis dans un coin tranquille d'un lounge d'hôtel.

« Mister Givens, pourriez-vous vous présenter brièvement ? »

« Je m'appelle Jerry Givens. J-E-R-R-Y G-I-V-E-N-S. Je viens de Richmond, en Virginie. »

Notre homme a sans doute dû raconter trop souvent son histoire.

De 1982 à 1999, Jerry Givens a été le bourreau officiel de l'État de Virginie. Durant cette période, il a procédé à 62 exécutions : 25 par injection létale et 37 sur la chaise électrique.

« Pourquoi êtes-vous ici ? »

« Parce que j'ai été invité à participer au Congrès contre la peine de mort. »

En 1993, un homme que Jerry Givens aurait dû exécuter quelques jours plus tard a été déclaré innocent. Le bourreau a alors commencé à douter du système judiciaire et de sa tâche. Pourtant, il a continué son travail encore six ans. Lorsqu'il a été jugé pour impli-

cation dans une affaire de drogue en 1999, Jerry Givens, alors âgé de 46 ans, a perdu son emploi et sa retraite. Il a ensuite passé quatre ans en prison. Une peine complètement disproportionnée à ses yeux, qui a renforcé sa méfiance envers ce système judiciaire qu'il avait défendu si longtemps. Jerry Givens est alors devenu un adversaire convaincu de la peine de mort.

« Dieu m'envoie en mission, comme ici à ce Congrès », déclare Jerry Givens, aujourd'hui âgé de 66 ans. « Mais pourquoi avons-nous tous si peur de quelque chose que nous ne connaissons pas ? », demande-t-il. Pour lui, il faut abolir la peine de mort maintenant parce que Dieu va tous nous rappeler un jour et que nous n'avons aucun contrôle là-dessus.

Je me dis que ce doit être la fatigue. Jerry Givens parle beaucoup et j'ai vraiment de la peine à suivre le fil de sa pensée. D'une voix tendre, il parle de Dieu et de la mort, pour toujours en revenant à Dieu, qui a prévu les choses exactement comme elles se passent.

« Mister Givens, vous étiez donc le bourreau officiel de l'État. Racontez-moi. »

Jerry Givens explique que le couloir de la mort était vide lorsqu'il a pris cet emploi. Ensuite, il m'assure qu'il a toujours traité tout le monde de la même façon. « J'aime les gens comme ils sont. Je ne peux pas aller dormir si j'ai de la haine pour quelqu'un. »

« Mais vous avez finalement accepté ce travail ? »

« Oui, oui », me dit-il en farfouillant dans son sac. « Je crois qu'il y avait une raison à ce que j'atterrisse là-bas. »

« Quelle était cette raison ? »

« Dieu seul le sait. Je crois que je devais faire en sorte que le condamné sache exactement ce qui l'attendait ensuite. » Jerry Givens me dit que Dieu l'a béni. « Lorsque j'exécutais quelqu'un, j'apprenais la valeur de la vie, car cela aurait pu m'arriver à moi aussi. »

Suivent d'autres explications confuses. Jerry Givens sort une Bible de son sac. Criblée de notes manuscrites, elle tombe presque en morceaux.

Le fait que des innocents aient été condamnés et exécutés est au cœur de la résistance de Jerry Givens contre la peine de mort. Il me dit que la Bible interdit de tuer un innocent.

« Mais, Mister Givens, est-ce que cela ferait une différence pour vous si vous pouviez être sûr que tous les condamnés à mort sont coupables ? »

« Évidemment », répond-il.

« Violent et tuer en sachant

« J'étais là pour aider. »

qu'on risque la peine de mort pour cela, c'est un suicide ! C'est le condamné qui a tout fait pour se retrouver dans le couloir de la mort. Pas moi. J'étais là pour aider. »

Ce que fait Jerry Givens est courageux. Il est rare qu'un ancien bourreau révèle son passé et en parle publiquement. L'engagement de celui-ci est unique. Il sait de quoi il parle et peut convaincre des personnes que le mouvement abolitionniste ne parvient pas à toucher.

Mais tout de même... cet homme a tué 62 personnes. Quelle est la valeur de son tiède repentir ?

Et voilà qu'il y a aussi ce sentiment de pitié. Pitié devant cet éternel cache-cache auquel Jerry Givens doit jouer avec lui-même pour ne pas sombrer. Son « coming-out » n'a pu empêcher (ou a justement eu pour effet) qu'il continue à se cacher derrière le système, derrière sa conception de Dieu, derrière les circonstances. Cette personne déroutée est-elle le Mal, le tortionnaire, le bourreau ? Cet homme fragile qui veut voir la vérité en face mais ne cesse de reculer ?

Et moi, suis-je plus conséquente dans mes actes ?

Il ne reste qu'à essayer de comprendre.

Il est minuit passé lorsque nous nous quittons. C'est la volonté de Dieu, m'explique Jerry Givens : une journée n'a que 24 heures, tout est éphémère. « God bless you », me dit-il. Et il continue à parler lorsque les portes de l'ascenseur se ferment. **KDB**

Du savon contre la peine de mort

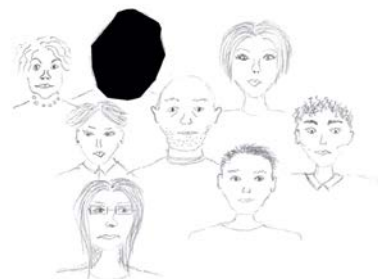
Pour la première fois, le Congrès mondial contre la peine de mort a évoqué l'économie privée comme une alliée potentielle du mouvement abolitionniste. La question était à l'ordre du jour de la toute première plénière, ce qui montre l'importance accordée à cette collaboration.



Un parfait exemple est celui de Lush, entreprise de cosmétique basée en Grande-Bretagne. Carleen Pickard, de Lush, a montré à quoi pouvait ressembler l'engagement d'une entreprise contre la peine de mort aux États-Unis, expliquant que Lush était convaincue de pouvoir, avec sa clientèle, faire bouger les choses. Pour illustrer ce fait, Mme Pickard a présenté la campagne lancée par Lush autour d'un savon de bain dont les recettes ont intégralement profité à des organisations de lutte contre la peine de mort. Avant le lancement de ce produit, les 8500 employés ont suivi une formation sur la peine de mort. « Cela leur a permis de mieux comprendre notre philosophie d'entreprise et de répondre aux questions des clients », a expliqué Carleen Pickard. « Et nos employés sont eux-mêmes devenus des adversaires convaincus de la peine de mort. » Lush est allée encore plus loin en soutenant un recours en grâce pour un condamné à mort de Virginie.

Elle a également sponsorisé le court-métrage « Exonerated », qui a transformé de nombreuses personnes en adversaires de la peine de mort, selon Carleen Pickard. **KDB**

« Exonerated » peut être visionné gratuitement sur YouTube (en anglais).



➔ Campagne de Vendredi saint

Dans sa campagne de Vendredi saint, l'ACAT-Suisse appelle également un acteur économique de poids à s'engager contre la peine capitale. Signez la pétition « Nestlé, prenez position contre la peine de mort ! » et lisez notre dossier de campagne sur www.acat.ch.

L'affaire Larry Thompson

Ne pas perdre l'espoir

Cela fait 25 ans que Larry Thompson est détenu, à tort. En 1994, il a été condamné à la prison à vie, sans libération conditionnelle possible, pour le meurtre d'un vendeur de drogue, et ce, sur la base d'un test ADN erroné et des témoignages très controversés. Un second procès lui est pourtant refusé. À l'aide de son épouse, de l'ACAT-Suisse et de deux avocats du Colorado, il essaie d'obtenir justice.

Meurtre d'un trafiquant de drogue

Le 10 novembre 1991, Larry Thompson et son frère sont en tractation dans l'appartement de leur mère à Denver pour l'achat de drogue à un dealer local. Plus tard dans la journée, le corps du dealer, enveloppé dans une couverture, est découvert un peu plus loin dans le quartier, assassiné de 40 coups de couteau.

Condamnation à la prison à perpétuité

En 1993, suite à une dispute conjugale, l'épouse d'alors de Thompson dénonce son mari à la police. Thompson lui aurait avoué avoir tué le vendeur de drogue lors de la transaction qui aurait mal tourné. En août 1993, Larry Thompson et son frère sont arrêtés. Selon un test ADN ordonné par le procureur, du sang retrouvé sur le tapis intérieur d'un fourgon qu'auraient utilisé les frères Thompson pour évacuer la victime, appartenait à cette dernière. Le frère est pourtant relâché peu après alors que Larry Thompson est condamné en avril 1994 à la prison à vie sans libération conditionnelle possible. La condamnation a été confirmée en appel. Il purge sa peine à la Prison de Buena Vista au Colorado.

Témoignages et test ADN controversés

Thompson a admis avoir été en contact avec le dealer mais a toujours nié l'avoir tué. La condamnation de Thompson se base sur les dires peu crédibles de son ex-épouse et de trois témoins controversés. De surcroît, l'enquête et le procès semblent avoir été entachés de multiples vices de procédure. Le test n'aurait pas été effectué d'après le protocole en vigueur et les échantillons de sang auraient été contaminés par une mauvaise manipulation. Une contre-expertise ADN de la défense a montré

Un membre du jury de l'époque doute désormais de la pertinence des preuves et estime dès lors que Larry Thompson devrait être rejugé.

que le sang aurait pu appartenir à un ami de Thompson, blessé dans le fourgon à une autre occasion, et non à la victime. En 1999, une nouvelle analyse a prouvé définitivement que le sang du fourgon n'était pas celui de la victime. Un juge a même admis en 2006 que Thompson avait été condamné sur la base d'une preuve erronée.

Refus d'un nouveau procès

Malgré cette évidence, les juges et les cours d'appel refusent d'ouvrir un nouveau procès. Le juge initial a même interdit un témoignage relatant qu'un autre homme aurait avoué être l'auteur du meurtre. Un membre du jury de

l'époque doute désormais de la pertinence des preuves et estime dès lors que Larry Thompson devrait être rejugé.

Combat pour la justice

Larry Thompson ne perd cependant pas espoir. En 2018, l'ACAT-Suisse, a rendu visite à Larry Thompson dans sa prison au Colorado et a soutenu sa demande en grâce auprès du gouverneur du Colorado. Cette requête n'ayant malheureusement pas abouti, les deux avocats de Thompson, assistés d'un enquêteur privé, tentent toujours d'obtenir un deuxième procès pour innocenter Larry. Ce dernier jouit également du soutien le plus précieux, celui de son épouse, Simone Thompson, membre et bénévole de l'ACAT-Suisse, qui s'engage jour et nuit pour la libération de son mari. **DJ**



L'histoire de Larry Thompson est relatée dans un livre « **Absolute Innocence** » de John Dicke, Sinseer Publishing, juin 2018.

Interview

« Quand je lui raconte ce que je fais, il y participe un peu »

Comment entretenir une relation avec un partenaire emprisonné à vie à 8000 km de distance ? La Bernoise Simone Thompson raconte pourquoi elle a épousé Larry Thompson, du Colorado, et ce qui soude leur couple.

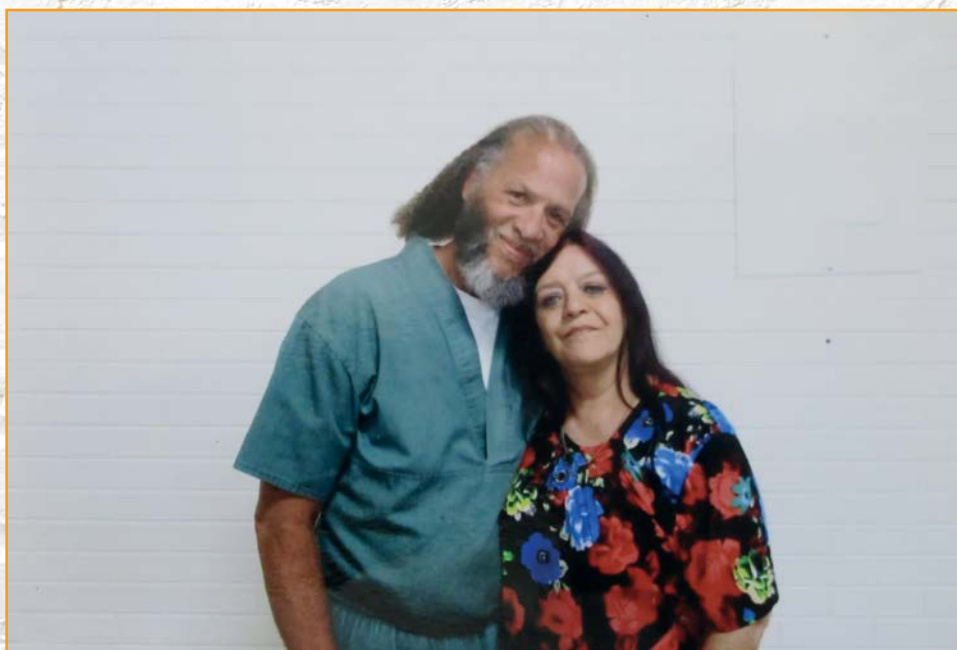


Image : ACAT-Suisse

Inconnu à cette adresse. » C'est avec cette inscription qu'est revenue la toute première lettre que Simone avait écrite, quelques semaines auparavant, à un détenu américain. Nous étions en 2014. L'homme s'était suicidé.

En tant qu'ancienne agente de probation, Simone avait déjà vu et vécu un certain nombre de choses. Cependant, le fait que sa toute première tentative de correspondance avec un prisonnier américain se termine ainsi lui a laissé un goût amer : elle a de suite voulu tirer un trait sur ses projets d'échange épistolaire. Deux semaines plus tard, pourtant, elle consultait de nouveau le site Internet de Write a prisoner, où les détenus intéressés peuvent se présenter. Et c'est là qu'un texte l'a bouleversée.

Simone Thompson, quelle phrase vous a décidée à choisir précisément Larry parmi 2000 correspondants potentiels ?

Sur Write a prisoner, Larry avait écrit que ce qui le tuait, c'était l'éternel cancer de la solitude. De n'avoir personne qui soit là pour lui. Cette phrase m'a tellement touchée que je lui ai tout de suite écrit pour lui dire que moi, je voulais bien être là. Peu de temps après, il m'envoyait sept pages.

Il n'a pas fallu longtemps pour que votre relation passe un cap, n'est-ce pas ?

En effet. Après une dizaine de lettres, il me proposait de l'épouser. Nous nous sommes mariés trois mois après notre premier contact.

Pourquoi avez-vous fait cela ?

Je l'ai tout de suite trouvé aimable et très charmant. De plus, je sentais qu'il avait besoin de soutien. Il avait déjà été fiancé quatorze ans auparavant, lorsqu'il pensait encore sortir de prison. Quand on lui a refusé un nouveau procès, les fiançailles ont été rompues.

Êtes-vous amoureuse ?

Je l'étais et le suis toujours !

Tout de même, on pourrait facilement vous taxer d'angélisme...

J'ai bien sûr une fibre sociale marquée. J'ai déjà consacré une grande partie de ma vie au service des autres. Sans cela, je n'aurais pas été si longtemps agente de probation bénévole. Évidemment, un certain goût du risque a aussi joué. Je savais bien que les condamnés esseulés pouvaient exercer une emprise très forte sur leur correspondant. Mais je savais aussi que les choses ne pourraient pas être pires qu'avec mon mari toxicomane, décédé depuis.

Qu'est-ce qui vous plaît le plus chez Larry ?

Son physique. Et aussi son incroyable culture générale. Tout ce qu'il sait, il l'a appris tout seul en prison. Avec lui, on peut vraiment parler de tout. La première fois que j'ai voulu ouvrir le réservoir à essence de ma voiture d'occasion, je ne parvenais pas à trouver la levier – ni vers les pédales, ni sur le tableau de bord. Je l'ai raconté à Larry, qui n'a encore jamais

À propos de

Simone Thompson (68 ans) est une conseillère en personnel à la retraite. Elle a aussi longtemps officié bénévolement comme agente de probation, facilitant la réinsertion de personnes en semi-liberté ou sorties de prison. Mariée à Larry Thompson depuis décembre 2014, elle habite avec ses deux chiens à Niederwangen.

vu de voiture récente. Il m'a conseillé de regarder sous le siège. Et en effet, le levier était là.

À quoi ressemblent vos contacts avec Larry ?

Nous nous téléphonons deux ou trois fois par jour. Je m'arrange toujours pour être à la maison aux heures où il peut téléphoner. Nous parlons de mon cours d'anglais, des voisins, des chiens, de la famille, d'amis, de l'actualité, de ce qui passe à la télévision...

Comme un couple tout à fait normal...

Exactement. Si je suis sortie, il voudra savoir où et avec qui j'étais. Pas pour me contrôler mais parce que je vis sa vie, comme il dit. Quand je lui raconte ce que je fais, il y participe un peu.

Mais vivre pour deux est aussi une immense responsabilité pour vous !

Oui, c'est vrai. Malgré tout, cette relation m'apporte bien plus que celle que j'avais avec mon mari décédé.

Vous vous téléphonez et échangez des lettres. Combien de fois avez-vous déjà vu Larry ?

J'ai pu me rendre deux fois au Colorado. Au total, nous avons passé sept fois 5h30 ensemble.

Comment votre entourage a-t-il réagi à ce mariage ?

Certaines personnes m'ont pleinement soutenue dès le départ, mais beaucoup continuent de me trouver folle. Un membre de ma famille m'a dit : « S'il sort, je devrai vérifier tous les jours si tu es encore vivante. »

comment c'était possible, il m'a dit : « Parce que ce n'est pas moi. » Cette découverte a été épouvantable.

Avez-vous parfois peur que Larry feigne son amour pour vous ?

Je n'ai pas peur, mais bien conscience que ce pourrait être le cas. Bien sûr, il dit que s'il était libéré, il ne pourrait que me remercier pour mon soutien. Mais je sais qu'il pourrait alors ne plus vouloir entendre parler de moi. Je sais comment les détenus fonctionnent, et je sais aussi ce qui se passe lorsqu'ils retrouvent la liberté.

fermé les yeux. Mais ma foi reste un soutien, surtout parce que Larry et moi sommes sur la même longueur d'onde à ce niveau. Parfois, nous prions ensemble au téléphone. J'espère tout de même que là-haut, Quelqu'un va enfin rétablir la justice dans le cas de Larry. **KDB**

... Et si vous vous sépariez pendant qu'il est encore en prison ?

Même dans ce cas, je continuerais à l'aider. Le mariage, ce sont nos émotions. Mais je peux distinguer ces émotions de l'injustice faite à Larry. Je ne le laisserai jamais tomber dans sa lutte.

Qu'est-ce qui vous donne la force de supporter cette injustice chaque jour ?

Ma foi en Dieu est extrêmement importante pour moi. Bien sûr, il y a tant de catastrophes dans le monde que je me demande parfois si Dieu n'a pas

«Mais je sais qu'il pourrait alors ne plus vouloir entendre parler de moi.»

Que faites-vous de ce genre de commentaires ?

Avant, j'essayais encore de convaincre les gens de l'innocence de Larry. Aujourd'hui, lui et moi sommes si soudés que je ne peux que sourire froidement face aux commentaires malveillants.

Vous être convaincue que Larry est un innocent emprisonné. À quel point est-ce important pour vous ?

J'ai appris son innocence après notre mariage seulement. Larry n'en a jamais parlé de lui-même. C'est uniquement quand j'ai commencé à lire des montagnes de dossiers que de grandes questions se sont posées. Après avoir étudié les photos de la victime, je ne voyais pas comment Larry aurait pu poignarder cet homme à lui seul. De plus, la victime n'avait pas la moindre lésion défensive aux mains. Lorsque j'ai demandé à Larry



Simone Thompson et Dominique Joris, collaborateur de l'ACAT-Suisse, lors de leur rencontre avec Larry Thompson dans la prison de «Buena Vista Correctional Facility» (Colorado, US), juin 2018.

Image : ACAT-Suisse

Échos des groupes ACAT

Au travers de leurs activités et de leurs prières, les groupes ACAT portent les revendications de l'ACAT dans leurs régions, soutiennent des victimes, informent et sensibilisent. Les nombreux rapports d'activité qu'ils nous ont fait parvenir fin 2018 montrent l'étendue de leur engagement – et inspireront certainement d'autres groupes.

Rencontres des groupes

Pendant leurs traditionnelles rencontres, les groupes ont prié, signé des lettres et des appels urgents, échangé des informations et préparé des activités. Le groupe ACAT Vallée de la Jogne a régulièrement écrit à Carl, un prisonnier de Floride, lui apportant de temps à autre un soutien financier.

De nombreux groupes ont aussi fait venir un invité pour approfondir un thème précis. Ainsi, l'un des groupes de Fribourg a reçu une amie issue des cercles de l'ACAT qui avait réussi à faire venir l'enfant d'une mère tibétaine en Suisse.

En juin, six groupes ACAT du canton de Fribourg se sont rencontrés pour un temps d'échange et de réseautage.

tion suivante : « Qu'est-ce qui me ressource lorsque j'ai égaré ma joie et que je suis sur le point de sombrer face à la souffrance (la mienne, celle de mes proches, celle de mes frères humains) ? »

Cultes, messes et veillées de prière

Les groupes ACAT se sont activement impliqués dans leurs paroisses. Ils ont contribué à de nombreux cultes et messes, mis en avant les campagnes de l'ACAT et récolté des signatures à l'issue des célébrations. Plusieurs groupes ont organisé des soupes de carême ou y ont participé.

Lors du *Dimanche des réfugiés* (24 juin), le groupe ACAT Lausanne-Les Bergières

a attiré l'attention, durant la célébration, sur la situation des requérants d'asile mineurs non accompagnés. « Une enseignante en structure d'accueil venue avec l'une de ses anciennes élèves [a magnifiquement témoigné] de l'accompagnement vécu au jour le jour », raconte Liliane Heymans.

Le groupe ACAT d'Estavayer-le-Lac

a collaboré avec des femmes du Surinam pour la *Journée mondiale de prière* et pris part à la *Semaine de prière pour l'unité des chrétiens*.

Tous les groupes ACAT ont participé à la *Nuit des Veilleurs*. Le groupe ACAT Vallée de la Jogne s'est fortement investi pour intéresser les plus jeunes. En mars déjà, le groupe a présenté le travail de l'ACAT à des confirmands de la région de Broc. Toutefois, ceux-ci n'ont pas donné suite à son invitation à participer à la *Nuit des Veilleurs*. En compensation, les membres de ce groupe ont eu la joie de recevoir une réponse du détenu américain Daniel Gwynn, à qui ils avaient écrit dans le cadre de la campagne.

Autres activités

Les groupes ACAT ont encore mis sur pied de nombreuses autres activités. En février, celui de la Vallée de la Jogne a fait venir Bibiane Cattin, missionnaire en Afrique durant 30 ans, qui a raconté ses expériences vécues avec des victimes de la violence. « Un témoignage fort qui a marqué la trentaine de participants à cette soirée », écrit Josiane Ferrari-Clément.

En novembre, les groupes ACAT fribourgeois ont organisé une récollection bien fréquentée sur le thème « Qu'est-ce que croire – comment partager sa foi ? ». Comme chaque année, le groupe ACAT de Marly a tenu un stand au festival *Prier Témoigner* de l'Université de Fribourg.

Les groupes ACAT ont également sensibilisé un plus large public à leurs thématiques-clés, notamment en tenant un stand dans des manifestations publiques. Le groupe ACAT de la Veveyse, par exemple, était présent lors de la traditionnelle fête populaire de la *Bénichon*. Le groupe ACAT

Image : Groupe ACAT Vallée de la Jogne



Le groupe ACAT Vallée de la Jogne lors de la *Nuit des Veilleurs*, le 26 juin 2018.

En août, le groupe ACAT Lausanne-Les Bergières a vécu une retraite chez les sœurs de la *Communauté de Grandchamp* (NE), dédiée à la ques-



Le groupe ACAT-Ouest lausannois célèbre la Nuit des Veilleurs, le 26 juin 2018.

Lausanne-Les Bergières, lui, a organisé une conférence sur le thème « L'erreur judiciaire en Europe et aux États-Unis ». Il a aussi tenu un stand le 24 novembre (*Villes pour la vie, villes contre la peine de mort*) et le 30 novembre, avec *Amnesty International, Sant'Egidio et lifespark*. En outre, ce groupe a eu l'occasion de se présenter auprès du *Comité Suisse-Vietnam (COSUNAM)*, qui s'engage pour plus de démocratie au Vietnam.

Remerciements

Le Secrétariat de l'ACAT-Suisse remercie tous les membres et les groupes pour leur créativité et leur engagement infatigable, que ce soit dans la prière ou dans des activités, en Église ou dans d'autres contextes, avec une forte audience ou juste quelques participants.

L'ACAT-Suisse, c'est vous. Chacune et chacun d'entre vous sert notre aspiration commune : un monde sans torture ni peine de mort. **KDB**

Espérer et agir avec l'ACAT

Pâques, c'est tous les jours où des personnes se lèvent pour la vie – pour la justice

En cette espérance pascale, l'ACAT agit avec vous, chers membres **pour un monde sans torture ni peine de mort.**

Vous planifiez un événement, une action dans votre entourage ?
Vous souhaitez faire connaître l'ACAT et sensibiliser les gens à ses thématiques ?

Vous cherchez pour votre stand l'objet symbolique de rêve ?

Vous pouvez commander le matériel suivant à l'ACAT-Suisse par téléphone – par lettre – par mail :

ACAT-Suisse ■ Speichergasse 29 ■ case postale ■ 3001 Berne
031 312 20 44 ■ info@acat.ch



Lanterne de l'ACAT

Offrez-vous de l'espérance avec la lanterne de l'ACAT !

Vous pouvez la commander au prix de :

5 pièces = 10 fr.

10 pièces = 13 fr.

dès 15 pièces : 1 fr./pièce

(envoi avec facture, port et emballage inclus)

Dépliant et présentation PowerPoint de l'ACAT

Le nouveau dépliant de l'ACAT-Suisse, vous pouvez le commander **gratuitement** et le diffuser auprès des personnes intéressées.

L'ACAT-Suisse a créé une nouvelle présentation PowerPoint de ses activités. Vous pouvez la recevoir **gratuitement** par e-mail.

Un grand MERCI pour votre commande, votre engagement et votre précieux soutien pour un monde sans torture ni peine de mort.



**Le comité et l'équipe de l'ACAT-Suisse vous souhaitent,
à vous et à vos proches, de**

joyeuses Pâques

Les groupes ACAT

Des membres et des amis de l'ACAT se réunissent en groupes régionaux et s'engagent pour les buts de l'ACAT – pour un monde sans torture ni peine de mort. Un grand MERCI aux responsables et aux membres de ces groupes ! Vous en trouvez ici la liste ainsi que les contacts par canton :

BE – Berne

ACAT-Gruppe Barga

Frau Pfarrer Silke Mattner
Kirchrain 7
3282 Barga
silke.mattner@kirche-barga.ch

ACAT-Gruppe Ittigen

Frau und Herr Doris und Hans Ueli Wäckerli
Altikofenstrasse 147
3048 Worblaufen
hud.waeckerli@bluewin.ch

FR – Fribourg

ACAT-Gruppe Sense

Frau Felicitas Brunner
Pergolastrasse 24F
3185 Schmiten
felicia.brunner@bluewin.ch

Groupe ACAT de Belfaux

Madame et Monsieur Edith et Daniel Cuennet
Les Biolettes 44
1772 Grolley
daniel.cuennet@bluewin.ch

Groupe ACAT d'Estavayer-le-Lac

Madame Mireille Duc
Route du Levant 49
1475 Forel
mireille.duc@outlook.com

Groupe ACAT de Pérolles, Fribourg

Madame Edith Amarasinha Canzali
Route de Pfaffenwil 42
1723 Marly

Groupe ACAT Rue de Romont, Fribourg

Monsieur Jacques Tripet
Chemin de la Pudressa 19
1731 Ependes
tripetj@sunrise.ch

Groupe ACAT de Marly-Treyvaux

Madame Fabienne Sonney
Chemin de la Piansète 13
1731 Ependes
fabienne.sonney@gmail.com

Groupe ACAT de Villars-sur-Glâne

Monsieur Claude Maillard
Vignettaz 57
1700 Fribourg
c.maillard@africanum.ch

Groupe ACAT Vallée de la Jogne, Charmey

Madame Josiane Ferrari-Clément
Les Arses 8
1637 Charmey
josiane.fe@gmail.com

Groupe ACAT de la Veveyse, Châtel-St-Denis

Madame Marie-Jeanne De Waegemaeker
Case postale 392
1618 Châtel-St-Denis

GE – Genève

Groupe ACAT de Bernex

Madame Paulette Thorimbert
Chemin des Grands-Buissons 28
1233 Bernex
pthorimbert@bluewin.ch

Groupe ACAT de Plainpalais

Paroisse protestante de l'Arve
Rue de Carouge 35
1205 Genève
paroisse.arve@protestant.ch

Groupe ACAT de la Servette

Madame Micheline Gueissaz
Paroisse protestante de Servette-Vieussex
Avenue de Luserna 36
1203 Genève
michelinegueissaz@bluewin.ch

JU – Jura

Groupe ACAT de Porrentruy

Madame Marinette Monico
Rue des Lilas 22
2908 Grandfontaine
marinettemonico@hotmail.com

NE – Neuchâtel

Groupe ACAT de La Chaux-de-Fonds

Madame Ruth Stawarz
Rue du Pont 11
2300 La Chaux-de-Fonds
Ruth.Stawarz@unige.ch

SO – Soleure

ACAT-Gruppe Trimbach-Olten

Herr Karl-Heinz Kagerer
Mattenstrasse 16
4632 Trimbach
karlka95@bluewin.ch

VD – Vaud

Groupe ACAT Lausanne-Les Bergières

Madame Liliane Heymans
Avenue d'Echallens 76
1004 Lausanne
liliane.heyman@bluewin.ch

Groupe ACAT St-François

Madame et Monsieur Catherine et Philippe de Vargas
Chemin Praroman 10
1000 Lausanne 25
cdevargas@citycable.ch

Groupe ACAT Ouest-lausannois

Monsieur Jean-Christophe Jaques
Rue de Genève 96
1004 Lausanne
acatouestlausannois@gmail.com
www.acatol.org

VS – Valais

Groupe ACAT du Valais

Monsieur Marc Sermier
Rue Pré-Fleuri 12
1950 Sion
masermier@hotmail.com

ZG – Zoug

ACAT-Gruppe Cham

Frau Irène Anna Burkart
Röhrliberg 4
6330 Cham
iaburkart@bluewin.ch

Peut-être que vous vous réunissez déjà avec d'autres personnes pour reprendre ensemble les activités de l'ACAT-Suisse, mais que vous n'êtes pas encore inscrits en tant que groupe ? Ce serait magnifique d'en informer le secrétariat. Sur notre site internet www.acat.ch, tous les groupes existants sont mentionnés et leurs coordonnées seront régulièrement actualisées.

Vous ne trouvez pas de groupe dans votre région ? Vous pouvez peut-être vous-même en fonder un avec des personnes qui partagent votre intérêt. N'hésitez pas à contacter l'ACAT-Suisse !

Pour toutes vos suggestions et questions, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de l'ACAT-Suisse – par téléphone – par lettre – par mail. Vous pouvez même vous rendre au siège de l'ACAT-Suisse à Berne pour y chercher le nouveau matériel d'information ! L'équipe se réjouit de vous y recevoir et d'échanger avec vous. **YS**



Image : Terri Cnudde (Fixabay.com)

Je souhaite soutenir l'ACAT-Suisse

- En tant que membre actif**
- Membre individuel : cotisation annuelle 80 fr. (personne à revenu modeste : cotisation réduite à 40 fr.)
- Couple : cotisation annuelle 100 fr. (cotisation réduite : 50 fr.)
- Collectivité (paroisse, association, entreprise, etc.) : cotisation annuelle 150 fr.
- En tant que membre de soutien**
- Je fixe moi-même le montant de ma contribution mensuelle ou annuelle
- Par un don**
- Veuillez m'envoyer..... bulletin(s) de versement
- Je verse un don à : ACAT-Suisse, compte postal 12-39693-7, IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

Mes coordonnées :

Organisation	
Prénom *	Nom *
Rue *	
NPA, Lieu *	
Tél.	E-mail
Confession	Année de naissance
Date *	Signature *

* Données obligatoires

Genève

Exposition « Prison »

Jusqu'au 18 août 2019

« Prison » aborde de nombreuses thématiques : enfermement, conditions de détention, exclusion mais aussi réinsertion et justice restaurative.

Lieu : Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Infos : www.redcrossmuseum.ch

Neuchâtel

Action de soutien à Norbert Valley

Jeudi 11 avril 2019

8.30 Uhr

Encourageons la solidarité, en soutenant Norbert Valley, un pasteur poursuivi pour avoir aidé un ami réfugié.

Le pasteur Norbert Valley est poursuivi par la justice neuchâteloise pour avoir hébergé et financièrement aidé un requérant d'asile togolais, dont la demande avait été refusée. Le 11 avril, il sera entendu par le Ministère public neuchâtelois. Une action de solidarité est organisée pour soutenir Norbert Valley et dénoncer la législation actuelle qui condamne les personnes venant en aide aux personnes réfugiées.

Lieu : rendez-vous à 8h30, Place de la Collégiale à Neuchâtel.

Nous accompagnerons ensuite le pasteur jusqu'au Ministère public où son audience commence à 9h.

Infos : Amnesty International, Julie Jeannet (jjjeannet@amnesty.ch, 031 307 22 59)

Berne

Marche de Pâques

Lundi 22 avril 2019

13-14.30h

Exportons la paix plutôt que la guerre !

13h : Départ à Eichholz an der Aare (prendre le tram 9 de la gare jusqu'au terminus)

14.30h : Clôture à la Place de la collégiale

Infos : www.marchedepaques.ch

Berne

Assemblée générale de l'ACAT-Suisse

Samedi 18 mai 2019

9.15-14.30h

Détails voir invitation ou www.acat.ch/agenda.

Lieu : Kirchgemeindehaus Paulus, Freiestrasse 20, 3012 Berne

Prière
d'affranchir

ACAT-Suisse
Speichergasse 29
Case postale
CH-3001 Berne